

United Nations

Nations Unies

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1092
29 novembre 1948
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

Dual distribution

CABLOGRAMME EN DATE DU 26 NOVEMBRE 1948 ADRESSE
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES PAR INTERIM
DE L'ARABIE SAOUDITE AU SUJET DE LA RESOLUTION
ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE LE
16 NOVEMBRE (S/1080).

J'AI BIEN REÇU VOTRE CABLOGRAMME EN DATE DU SEIZE NOVEMBRE CONTENANT
LA RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE LORS DE SA 381^{ème} SEANCE.
LE GOUVERNEMENT DE L'ARABIE SAOUDITE A PRIS ACTE DE LADITE RESOLUTION ET
TIENT A DECLARER QUE LE PROBLEME PALESTINIEEN EST UN PROBLEME GRAVE QUI,
SI ON NE LE RESOUD PAS CONFORMEMENT AUX PRINCIPES DU DROIT ET DE LA
JUSTICE, ENTRAINERA DES CONSEQUENCES IMPREVISIBLES MAIS LOURDES DE
CALAMITES DONT ON NE SAURAIT MESURER L'AMPLEUR.

